

Programme

## PROGRAMME RESIDENTIEL

Commandant Favier - Faubourg Hardon  
13230 PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHONE

Maitre d'ouvrage

**SCI PORT ST LOUIS FAVIER 3**  
Immeuble le Totem  
40 boulevard de Dunkerque  
13002 Marseille



## PERMIS DE CONSTRUIRE



Date	20.12.23	
Echelle		
Affaire	22-944	MPS

Document  
**PC2.2a**  
Notice hydrau

La Pyramide - rue de l'Equerre 13800 ISTRES  
24 Avenue de la Corse 13007 MARSEILLE  
Tél. 04 42 56 61 61 Fax. 04 42 55 46 01

P. DIAS - G. MINCONE architectes D.P.L.G.

Mail : [agence@miarchitecture.com](mailto:agence@miarchitecture.com)

**SPIRIT IMMOBILIER**

40, boulevard de DUNKERQUE

13002 Marseille



**Port Saint Louis du Rhône**

**Construction de logements  
Quai du Commandant Favier**

**Notice Hydraulique**

**Phase PC**

<b>Etabli le</b>	<b>Emetteur</b>	<b>Référence</b>	<b>Indice / Commentaires</b>	
15-12-2023	AE Ingénierie	Notice Hydraulique	01	Première diffusion



SOMMAIRE	PAGES
0. PREAMBULE.....	1
1. NOTICE HYDRAULIQUE.....	2
1.1 CONTEXTE DE L'ETUDE .....	2
1.1.1 <i>Topographie</i> .....	2
1.1.2 <i>Situation du projet dans le zonage pluvial de Port Saint Louis du Rhône</i> .....	2
1.2 FONCTIONNEMENT HYDRAULIQUE ACTUEL.....	4
1.2.1 <i>Réseau pluvial existant</i> .....	4
1.2.2 <i>Écoulements superficiels</i> .....	4
1.2.3 <i>Détermination des débits de pointe en l'état actuel</i> .....	5
1.3 SURFACES PRISES EN COMPTE DANS L'ETUDE.....	7
1.4 VOLUME DE RETENTION .....	8
1.5 CONCLUSIONS.....	10
1.6 ANNEXES .....	10

**0. PREAMBULE**

Le présent descriptif a pour objet de définir les principes pris en compte pour la réalisation de la rétention pluvial, nécessaire à la réalisation du projet d'aménagement de logements sur la commune de Port Saint Louis du Rhône, Quai du Commandant Favier.

L'étude a été réalisée à partir des renseignements ;

- Relevés in situ
- Du levé topographique référencé « Dossier 18 925 du 11 janvier 2023 »
- Communiqués par les concessionnaires et les services publics.
- DOE des travaux voisins (documents de récolement travaux)



## 1. NOTICE HYDRAULIQUE

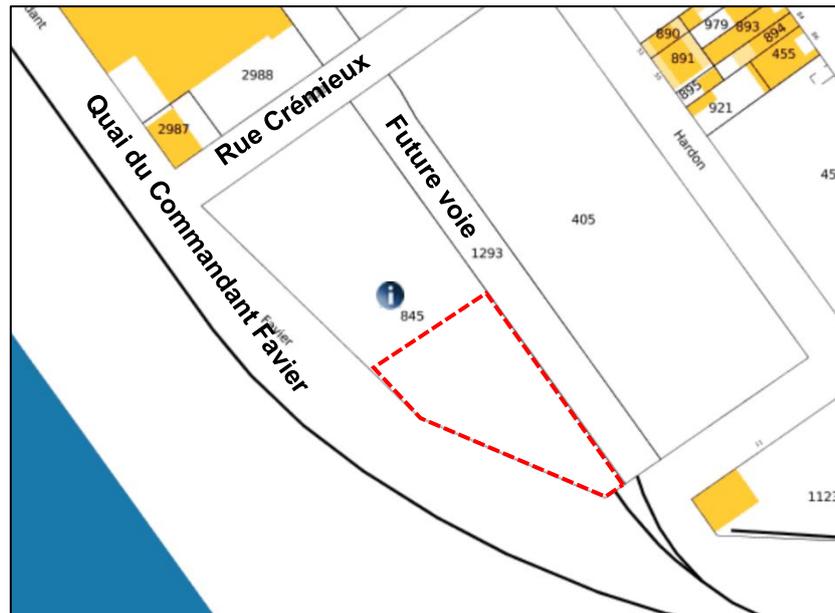
### 1.1 Contexte de l'étude

La présente notice hydraulique définit les mesures compensatoires prises en compte pour la réalisation d'un ensemble bâti de logements collectifs.

Le projet est situé sur la commune de Port Saint Louis du Rhône, Quai du Commandant Favier, sous référence cadastrale C4-845.

L'emprise totale du projet est de 1733 m<sup>2</sup>

*Extrait cadastral source Géoportail urbanisme.gouv.fr*



#### 1.1.1 Topographie

Le relevé topographique de référence a été réalisé en janvier 2023.

La parcelle est un terrain vague, relativement plat.

L'altitude moyenne de la parcelle est d'environ 2.10 m NGF

La parcelle, objet de l'étude, est en milieu urbanisé, contiguë au domaine public (gestionnaire ville et Métropole) et encadrée par les voies ;

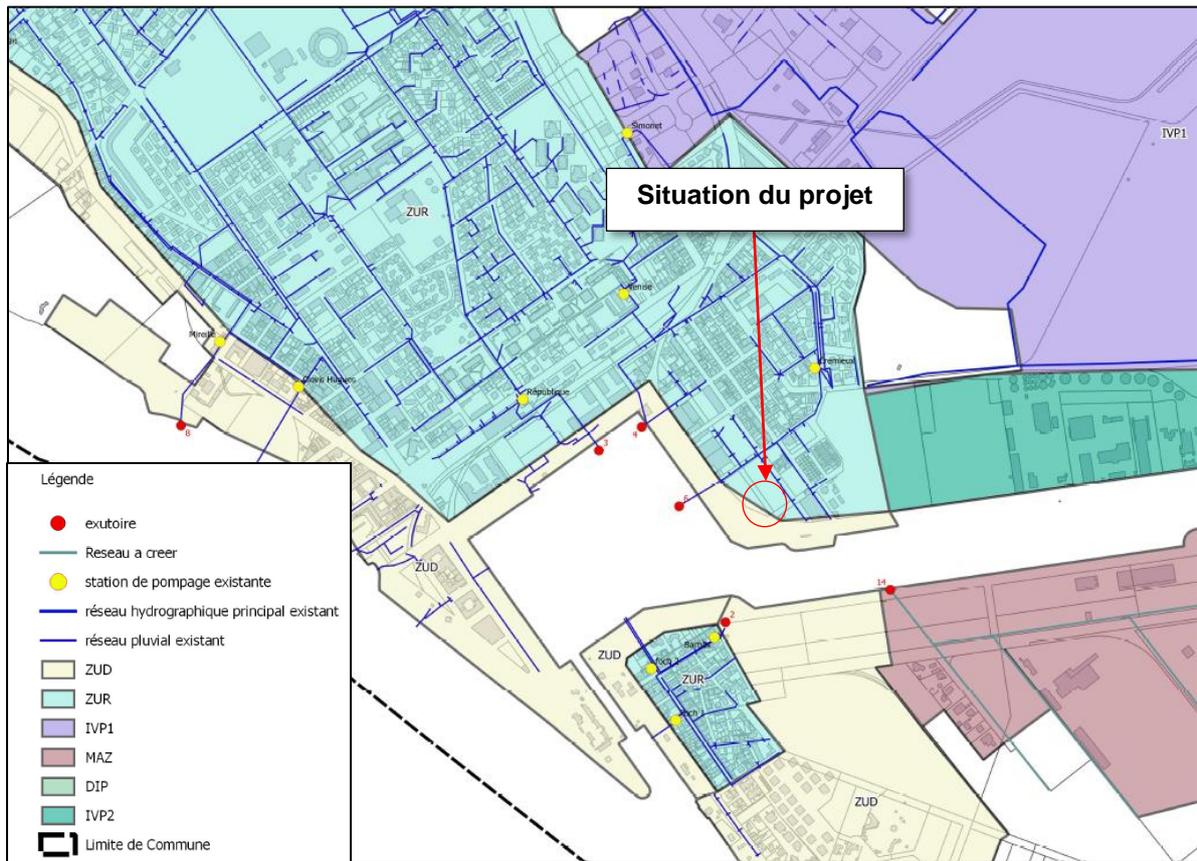
- Rue du Commandant Favier au Sud-Ouest
- Future voie au Nord Est (parcelle 1293)

#### 1.1.2 Situation du projet dans le zonage pluvial de Port Saint Louis du Rhône

Au regard du Zonage d'Assainissement Pluvial établi sur la Commune en 2017, le secteur est situé en zone ZUR

ZUR : zone d'urbanisation sur laquelle le débit de fuite maximum autorisée est de 5l/s, et le volume de stockage imposé est de 86l/m<sup>2</sup> de surface imperméabilisée.

*Extrait de l'annexe pluvial du PLU de Port Saint Louis du Rhône*



## 1.2 Fonctionnement hydraulique actuel

### 1.2.1 Réseau pluvial existant

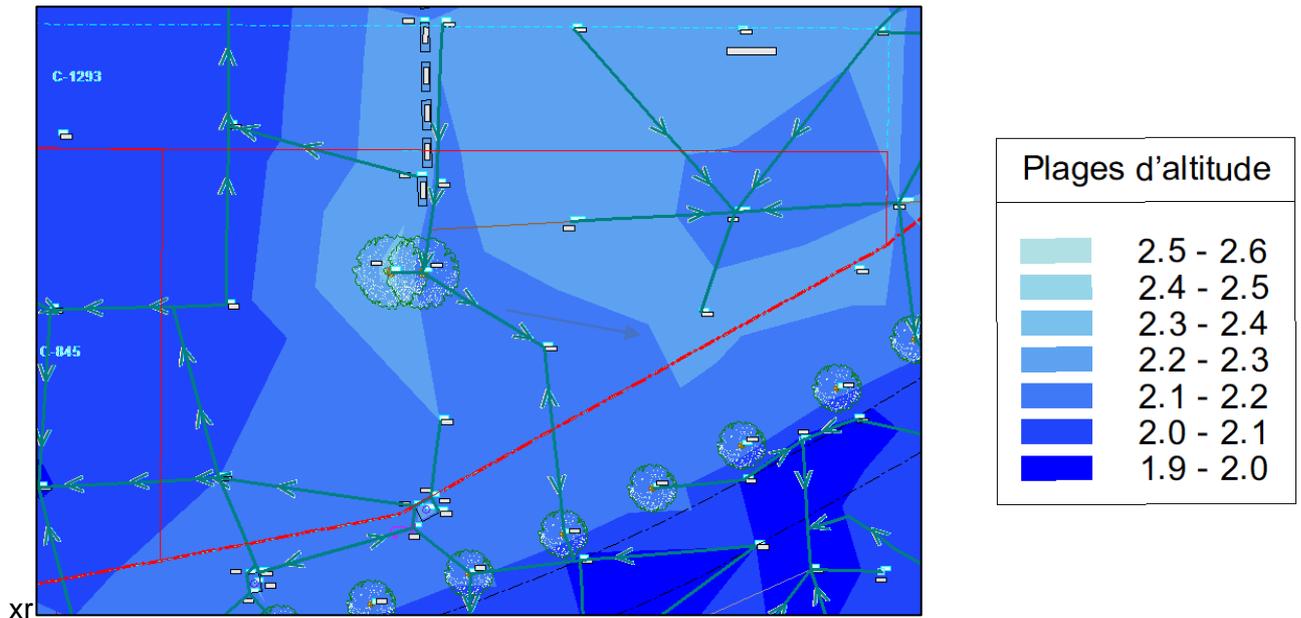
Il n'y a pas de réseau pluvial sur la parcelle. Les écoulements se font en surface, puis s'infiltrent naturellement dans le sol.



### 1.2.2 Écoulements superficiels

Le terrain du projet n'intercepte aucun ruissellement périphérique et seul, l'impluvium de l'opération, qui totalise 1207 m<sup>2</sup>, est à considérer, comme un seul bassin versant.

C845	Pente mo.	Surface (ha)	Longueur du cheminement hydraulique (m)	Surfaces actuelles, imperméabilisées Toitures + divers
Parcelle(s)	0.5%	0.1207	50	0 m <sup>2</sup>



### 1.2.3 Détermination des débits de pointe en l'état actuel

**Méthodologie** : les débits sont déterminés à partir de la Méthode Rationnelle rappelée ci-dessous :

$$Q = \frac{C \times I \times A}{360}$$

$Q$  = débit de pointe (m<sup>3</sup>/s)

$C$  = coefficient de ruissellement (%)

$I$  = intensité de pluie (mm/h) sur le temps de concentration  $T_c$

$A$  = surface du bassin versant (ha)

L'intensité de pluie est liée à sa durée, comme suit :  $I = a \cdot t^B$   $t =$  durée de pluie en h (avec  $t = t_c$ )

#### **Coefficient de ruissellement**

Les coefficients de ruissellement varient selon l'occurrence de la pluie et sont notamment liés à la nature des sols, aux couches géologiques sous-jacentes et au niveau d'urbanisation. Ils sont estimés à partir d'une moyenne pondérée des coefficients de ruissellement unitaires des différentes occupations et natures des sols rencontrés.

Nous retiendrons un coefficient de ruissellement de 0.20 pour le terrain, celui-ci n'étant pas aménagé.

#### **DONNEES**

SURFACE TOTALE :" A"	1207 m <sup>2</sup>
SURFACE REVETUE (équivalent) :	241 m <sup>2</sup>
PENTE CANALISATION/TERRAIN :" I"	0.5 %
LONGUEUR RESEAU :	50 m



**RESULTATS**

COEF =	(avec $C > 0,2$ )	<b>0.20</b>
DEBIT Qb =		0,012 m3/s
(méthode superficielle)		
$Q(m3/s) = 1,296 \times I^{0,21} \times C^{1,14} \times A^{0,83}$	pour Région III et T=10 ans	
M =	(avec $M > 0,8$ )	1.439
m =	(avec $m < 1,5$ )	1,15
DEBIT Qc =	$m \times Qb$	<b>0,014 m3/s</b>

### 1.3 Surfaces prises en compte dans l'étude

Le bâtiment est construit sur pilotis, ce qui permet de réaliser l'ensemble des stationnements sous le bâtiment. Cette configuration de projet minimise l'impact des surfaces exposées et imperméabilisées (voirie et stationnement).

Les toitures du bâtiment sont plates et permettent de faire une grande partie de la rétention nécessaire à la parcelle.

La rétention sera réalisée sur les toitures, avec rejet par débit régulé et surverse. Les descentes EP seront ensuite raccordées, au réseau de la future voie.

Les trottoirs périphériques situés dans l'emprise de la parcelle sont dans la continuité du projet d'aménagement de la Métropole.

Il serait compliqué voire impossible de pouvoir intégrer une gestion spécifique de ces surfaces. Les écoulements générés ne sont pas pris en compte dans le calcul.

Seules les surfaces du projet exposées à la pluie seront prises en compte pour le calcul de la rétention.

PC	Bâtiment		
	Surfaces exposées m <sup>2</sup>	Coef.	Surfaces actives
Toitures plates	618	1	618
Terrasses	79	1	79
Voirie enrobé	88	0,9	79,2
Trottoir béton	329	0	0
Parking enrobé	86	0,9	77,4
EPV	7		0
	<b>1207</b>		<b>853,6</b>

\*voir explication précédente

Surface imperméabilisée/Surface totale soit 854m<sup>2</sup>/ 1207m<sup>2</sup>= **0.71**

#### RESULTATS

COEF =	(avec C>0,2)	<b>0.71</b>
DEBIT Qb =		0,050 m3/s
(méthode superficielle)		
Q(m3/s)=1,296 x I <sup>0,21</sup> x C <sup>1,14</sup> x A <sup>0,83</sup>		pour Région III et T=10 ans
M=	(avec M>0,8)	1.439
m =	(avec m<1,5)	1.15
DEBIT Qc =	m x Qb	<b>0.057 m3/s</b>

⇒ Le projet génère 43l/s de ruissellement supplémentaire sur l'existant.

#### 1.4 Volume de rétention

##### Contexte réglementaire :

Le PLU impose un volume de rétention de 860 m<sup>3</sup> par hectare imperméabilisé avec un débit de fuite de 5 l/s par parcelle aménagée (86l/m<sup>2</sup>).

La proposition de réaliser la rétention en toiture pour les bâtiments, minimise le volume à prendre en compte pour les VRD et permet ainsi une meilleure répartition de deux secteurs.

##### Surfaces 1 toitures

PC	Surfaces exposées m <sup>2</sup>	Coef.	Surfaces actives
Toitures plates	618	1	618

##### Surfaces 2 hors toitures

PC	Surfaces exposées m <sup>2</sup>	Coef.	Surfaces actives
Terrasses	79	1	79
Voirie enrobé	88	0,9	79,2
Trottoir béton	329	0	0
Parking enrobé	86	0,9	77,4
EPV	7	0	0
	<b>589</b>		<b>235,6</b>

L'ensemble est dimensionné pour une pluie de période de retour 10 ans.

Le volume total de rétention sera de ;

$$\text{Zone 01} = 0.0618 \times 860 \text{ m}^3 = \mathbf{53 \text{ m}^3}$$

$$\text{Zone 02} = 0.0236 \times 860 \text{ m}^3 = \mathbf{21 \text{ m}^3}$$

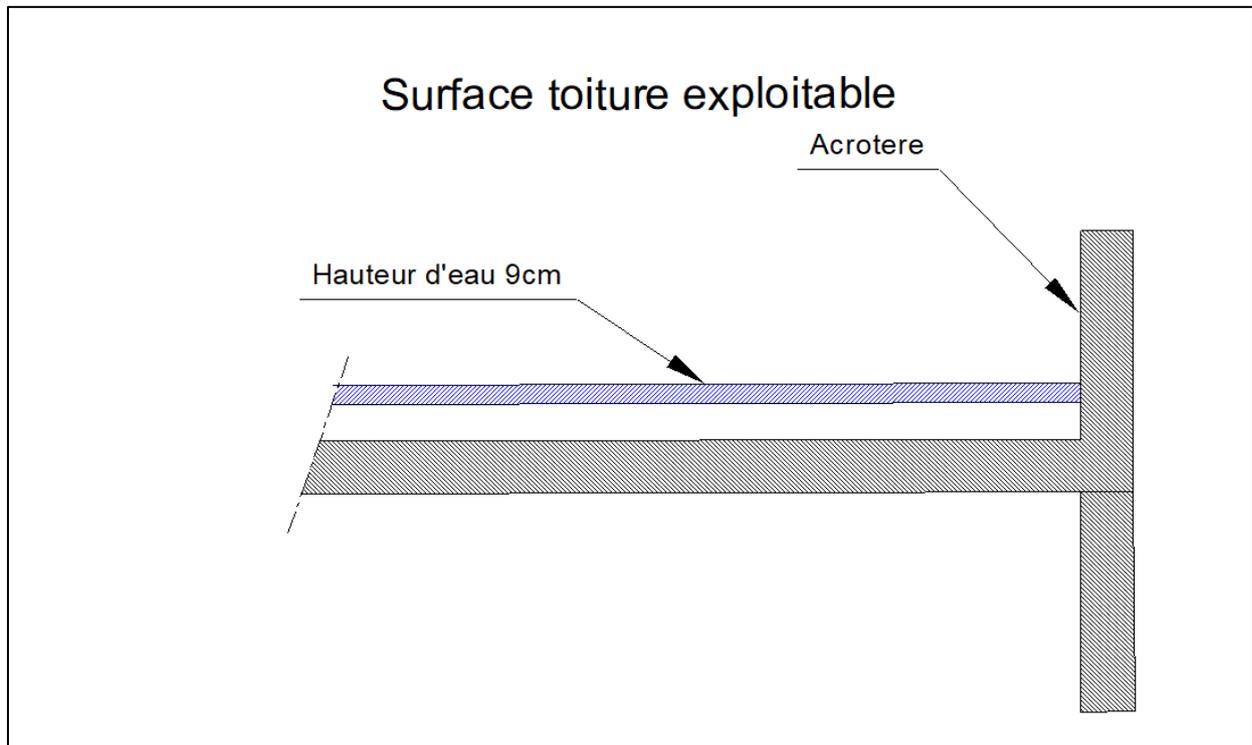
	Vu m <sup>3</sup>
Bassin 01 Type rétention toiture	53
Bassin 02 Type ballast sous voirie	21
<b>Total</b>	<b>74</b>

Ce volume sera réparti sur 2 zones de rétentions avec une première rétention en toiture de 53 m<sup>3</sup> et 1 bassin sous voirie de 21m<sup>3</sup>, raccordée au futur réseau EP voie arrière.

La hauteur d'eau prise en compte pour ces zones est la suivante ;

1. Toitures plates exploitables=618m<sup>2</sup>

Hauteur d'eau prise en compte =  $53\text{m}^3/618\text{m}^2 = 0.0857$  arrondie à **0.09m**

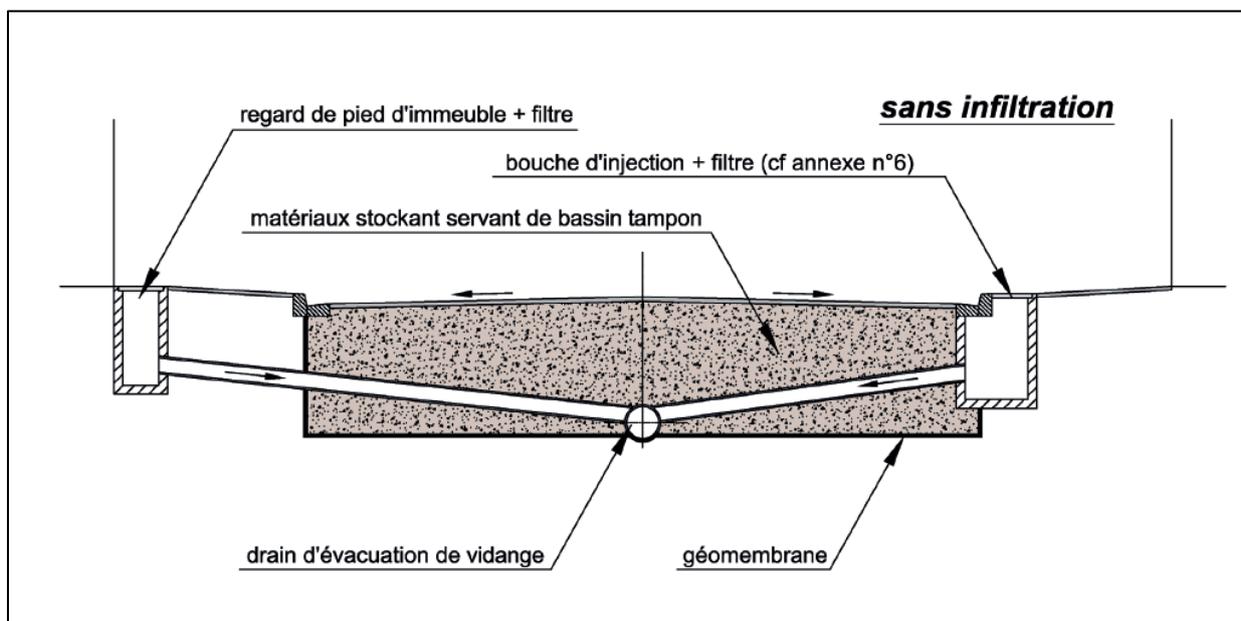


2. Voirie enrobée + stationnements = 626m<sup>2</sup>

Surface prise en compte pour la rétention =240m<sup>2</sup>

21m<sup>3</sup> Ballast sous voirie (coef. Vide 35%) =60m<sup>3</sup>

Epaisseur ballast =  $60\text{m}^3/240\text{m}^2 = 0.25\text{m}$





Le choix d'infiltrer les eaux de pluie est beaucoup plus naturel mais n'est pas adapté au vu de la hauteur de la nappe sur le secteur.

Les eaux de toitures et de voiries seront raccordées sur le réseau EP en limite de propriété (travaux Métropole).

La parcelle est située en limite de la zone ZUD (pas de rétention sur cette zone) , il est envisageable de se raccorder directement au bassin central, avec la création d'un nouveau réseau EP. Cette proposition sera à discuter avec les intervenants de la Métropole.

### **1.5 Conclusions**

Le projet génère plus d'imperméabilisation sur le secteur. Des mesures compensatoires seront mises en place avec la réalisation de 2 zones de rétentions, avec rejet régulé de 5l/s sur le réseau EP de la future voie située au Nord.

Ce choix est en conformité avec le PLU et s'intègre avec les aménagements proposés. Il est à noter que la parcelle actuelle, n'est pas régulé par de la rétention pluviale.

### **1.6 Annexes**

- *Plan de la répartition de la rétention*
- *Plan du réseau EP*

